

Bienvenue au Pavillon Saint-Claude

Livret à l'intention de nos clients



Table des matières

| | |
|--|----|
| Bienvenue | 4 |
| Historique | 4 |
| Charte des droits des résidents | 5 |
| Jour de l'admission | 10 |
| Soins | 11 |
| Conseil des résidents et des familles..... | 11 |
| Articles à apporter | 12 |
| Services: | |
| Alimentation | 16 |
| Bénévoles | 16 |
| Buanderie | 17 |
| Coiffure | 18 |
| Compagnons | 18 |
| Echantillons et radiographies | 18 |
| Entretien des fauteuils roulants et des marchettes..... | 18 |
| Entretien ménager | 19 |
| Fourgonnette communautaire..... | 19 |
| Frais de résidence..... | 20 |
| Loisirs | 20 |
| Massothérapie | 23 |
| Musicothérapie | 24 |
| Pharmacie | 24 |
| Programme de la pastorale | 24 |
| Sécurité | 25 |
| Services d'entretien | 26 |
| Services financiers..... | 26 |
| Services sociaux | 27 |
| Soins des pieds..... | 27 |
| Soins infirmiers | 28 |
| Soins médicaux..... | 28 |
| Visites | 28 |
| Dispositifs de contention | 29 |
| Environnement sans parfum..... | 30 |
| Formulaires | 30 |
| Mauvais traitements | 30 |
| Plaintes et inquiétudes..... | 31 |
| Programme de prévention des chutes | 32 |

| | |
|---|----|
| Programme de prévention des infections | 32 |
| Quitter une chambre de façon permanente | 33 |
| Respect au travail | 34 |
| <i>Safe Client Handling and Injury Prevention</i> <i>Program(SCHIPP)</i> | 34 |

Bienvenue

Bienvenue au Pavillon Saint-Claude. Les membres de notre personnel et nos bénévoles sont heureux de vous accueillir au Pavillon et de vous aider à vous familiariser avec votre nouvel environnement. Nous mettrons tout en oeuvre pour que vous vous y sentiez à l'aise.

Ce livret contient une foule de renseignements utiles sur les services offerts par la Pavillon et sur les règles et procédures à suivre. Nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions que vous et votre famille pourriez vous poser.

Historique

Au cours des années '50, la communauté de Saint-Claude reconnaît le besoin d'améliorer les services médicaux et infirmiers offerts à ses résidents. Certains services sont offerts dans un petit foyer de soins infirmiers, mais les cas les plus graves doivent être acheminés vers d'autres établissements situés à l'extérieur de Saint-Claude.

En 1955, le gouvernement du Manitoba donne son approbation pour la construction d'un hôpital à Saint-Claude.

Le 21 janvier 1957 marque l'arrivée de trois membres de la congrégation des Filles de la Croix qui prennent en charge la prestation des soins infirmiers. Sous la direction assurée de Soeur Adrienne, l'unité de soins infirmiers, qui compte entre huit et dix lits, en plus de six berceaux, commence à offrir ses services à la communauté. On se souviendra toujours du dévouement des soeurs et des bons soins qu'elles ont prodigés aux patients de l'hôpital.

Au début des années '70, le besoin d'un établissement de soins prolongés se fait sentir. Des fonds sont prélevés au nom du Manoir Saint-Claude et le gouvernement verse un montant égal à

celui qui a été prélevé. On entreprend la construction du Pavillon en 1981, qui ouvre officiellement ses portes en janvier 1982. Ce foyer de soins personnels de 18 chambres affiche depuis ce temps un taux d'occupation élevé. On effectue des rénovations à l'hôpital afin de centraliser les services de diététique et de buanderie.

En décembre 2005, l'hôpital prend un virage important avec la fermeture du service des urgences : ses dix lits sont dorénavant désignés aux soins transitoires.

Le Centre de bien-être St. Claude & Haywood ouvre ses portes en septembre 2013. Le Centre regroupe la clinique, une pharmacie détenue par des intérêts privés, une salle de conditionnement physique détenue et exploitée par la communauté. Les Soins à domicile, la Santé publique, la Santé mentale, une travailleuse sociale et deux massothérapeutes fournissent également leurs services au Centre.

Charte des droits des résidents

La Charte des droits des résidents a été élaborée par le Conseil des résidents et des familles en février 2000. Depuis, le personnel du Pavillon Saint-Claude s'applique à assurer le respect des droits énoncés dans le présent document en adoptant des directives qui s'y conforment.

Ce qui suit représente une liste de droits fondamentaux.

A titre de personne domiciliée en foyer de soins personnels, j'ai droit à des soins fournis dans un esprit de courtoisie et de respect qui favorise et protège ma dignité, mon autonomie, mon identité et mon individualité. J'ai le droit d'exiger que l'on :

- Frappe avant d'entrer et qu'on me laisse le temps de répondre;
- Me laisse choisir si je veux recevoir des visiteurs ou si je veux poursuivre un programme d'activités;
- M'accueille par mon nom quand j'entre dans une salle;
- Me dise quand on me déplacera ou quand on déplacera la chaise que j'occupe – et qu'on me regarde dans les yeux;

- Me fournisse des programmes appropriés à mon niveau de compréhension et d'aptitudes;
- Se rappelle que, bien que je sois incapable de parler, je peux encore entendre, comprendre et avoir des préoccupations;
- Me permette de vivre ma propre réalité;
- Me protège contre toute forme d'abus, d'exploitation ou de négligence;
- Me permette de mourir dans la paix et la dignité et en présence de ma famille;
- Me fournisse ainsi qu'à ma famille le soutien affectif et les conseils d'ordre spirituel nécessaires;
- M'aide à être aussi indépendant(e) que possible en mettant l'accent sur les forces qui me restent et en tenant compte de mes pertes;
- M'informe des noms des membres du personnel et des postes qu'ils occupent;
- Respecte l'inviolabilité de mon corps après ma mort.

J'ai le droit d'être logé(e), nourri(e), vêtu(e) et soigné(e) conformément à mes besoins et dans des conditions le plus semblables possible à celles de mon domicile privé, y compris le droit :

- À des températures confortables dans ma chambre;
- À une ventilation adéquate;
- De m'asseoir et d'avoir des relations avec les personnes que je préfère lors des repas et autres événements;
- D'être coiffé(e) à mon goût, de pouvoir me regarder dans un miroir et de porter du vernis à ongles à l'occasion;
- À une routine stable, prévisible mais néanmoins flexible comme celle, autant que possible, j'avais chez moi avant mon admission;
- À de l'aide pour changer mes vêtements s'il m'arrive de les souiller;
- D'avoir régulièrement des rendez-vous chez le dentiste et l'optométriste;
- D'être soigné(e) selon mes besoins et désirs qui peuvent être appelés à changer. Par exemple : si je suis malade, qu'on me laisse me reposer davantage ou si je me lève la nuit, que l'on ne me force pas à retourner au lit;

- À des soins spécialisés selon les ressources disponibles, pour améliorer et stimuler la communication si j'ai des difficultés en ce sens ou que j'en suis incapable;
- À des préparations alimentaires agréables et appétissantes;
- À de l'aide si je suis incapable de manger seul(e);
- À la sécurité durant les repas. Par exemple : une table où déposer mon café ou une surveillance accrue si j'ai tendance à m'étouffer facilement;
- À un choix d'aliments qui répondent à mes besoins diététiques – et à la possibilité de pouvoir demander un mets particulier à l'occasion;
- Au même choix d'aliments que celui offert aux autres résidents;
- Que l'on tienne compte de mes dégoûts alimentaires et qu'on les respecte;
- Que l'on surveille le niveau de bruit dans mon environnement et qu'on s'assure de mon confort, surtout à l'heure des repas et durant la nuit;
- Que l'on favorise les relations sociales et l'atmosphère de famille (en plaçant les meubles de façon opportune, en encourageant les visites et en traitant les visiteurs avec courtoisie, gentillesse et considération – par exemple : en leur offrant du café si j'en suis incapable);
- D'être informé(e) et consulté(e) au sujet des politiques du Pavillon;
- A la flexibilité dans l'utilisation des lieux publics de l'établissement.

J'ai le droit d'accepter ou de refuser une thérapie, y compris un médicament, en conformité avec la loi, et d'être informé(e) des conséquences. Si je suis hors d'état de manifester ma volonté, mon représentant peut le faire à ma place, y compris le droit :

- D'obtenir tous les renseignements pertinents qui me concernent, y compris les diagnostics et traitements médicaux, et la possibilité pour moi-même ou un membre de ma famille de prendre part aux décisions importantes concernant mes soins;
- De m'expliquer les conséquences de ma décision de refuser des soins ou d'y consentir;
- De prendre des décisions informées concernant les directives en matière de soins de santé, de réanimation cardio-pulmonaire,

l'ordonnance de ne pas réanimer, les niveaux d'intervention et mes soins;

- De consulter mes dossiers et documents médicaux;
- D'être libre de contraintes matérielles et chimiques;
- De faire l'objet de mesures d'évaluation et d'intervention appropriées pour la lutte contre la douleur.

J'ai le droit de prendre des décisions, d'exercer ma liberté, de m'exprimer et de me déplacer, y compris la liberté de :

- Pratiquer la religion et la culture, et parler la langue de mon choix;
- Communiquer, rencontrer, rendre visite et recevoir mes amis et ma famille en privé et sans interférence, si je le désire;
- Etre libre de mes mouvements dans les endroits publics de l'établissement ;
- Planifier et choisir mes activités sociales, éducatives, culturelles, religieuses et récréatives;
- Apporter des biens personnels, des articles familiers et des articles de décoration qui resteront dans ma chambre;
- Choisir les vêtements que je désire porter à chaque jour;
- Recevoir des réponses claires et concises à mes questions;
- Participer au Conseil des résidents et des familles;
- Offrir des conseils et des recommandations quant aux politiques organisationnelles du Pavillon;
- Avoir la possibilité de loger une plainte et avoir l'assurance qu'on y donnera suite;
- Avoir accès à des goûters supplémentaires si ma santé le permet;
- Rester en contact avec la communauté afin de me tenir au courant des activités communautaires;
- Initier des activités communautaires ou y assister;
- Gérer mes finances personnelles;
- Exercer mes droits en tant que citoyen(ne), notamment le droit de participer à un comité de bénéficiaires et le droit de voter pour le candidat de mon choix;
- Garder et consommer de l'alcool dans ma chambre;
- Assumer la responsabilité de mes actes.

J'ai le droit à la préservation de mon intimité, de mon espace et de mes effets personnels pendant la prestation des soins ou les traitements médicaux, y compris le droit :

- Au respect de la confidentialité de mon traitement, de mon dossier médical et de mes renseignements personnels;
- D'être seul(e) si je le désire et d'exclure les autres de ma chambre;
- D'éviter les grands groupes si cela me gêne; d'avoir l'aide de bénévoles au besoin;
- De choisir un membre du personnel de mon sexe pour me soigner lorsque possible (surtout pour les bains);
- Que mes soins et mon traitement se fassent en privé;
- D'être recouvert d'une serviette dans la salle de bains autant que possible;
- Que l'on m'explique ce que l'on fait lorsqu'on me soigne, à chaque étape du traitement;
- De choisir de porter plus de vêtements de protection lors des promenades pour ma propre sécurité;
- Au respect du caractère privé de ma correspondance personnelle.

J'ai le droit à un milieu de vie propre et sans danger, y compris le droit :

- Que ce que je renverse soit nettoyé;
- À ce que le personnel, les bénévoles et les membres de ma famille aient la formation voulue pour me soigner et me transporter;
- À des passerelles non encombrées de piétons, de fauteuils roulants ou d'équipement;
- À des chambres bien entretenues;
- À une surveillance adéquate en tout temps;
- À l'accès à des lieux extérieurs sécuritaires;
- À des vêtements bien entretenus.

Si ma faculté cognitive est affaiblie ou que l'on me considère incompetent(e), j'ai droit au respect de mes décisions pourvu que ma santé et ma sécurité, et celles d'autrui, ne soient pas mis en cause.

- Si je dis «non» face à quelque chose que vous voulez que je fasse, veuillez respecter ma décision;

- Si je fais quelque chose dont vous désapprouvez, veuillez respecter cette décision si elle ne cause aucun tort;
- Si mes décisions ont des conséquences néfastes, j'ai droit à une explication et à une persuasion non-coercitive de la part du personnel. Si je me trouve en grand danger immédiat, j'ai droit à ce que vous interveniez pour ma sécurité et à ce que vous discutiez plus tard de la question avec l'équipe multidisciplinaire et ma famille;
- Si mes décisions ont des conséquences néfastes à long terme, j'ai droit à ce que l'équipe multidisciplinaire et ma famille décident si mes décisions seront respectées ou non. Les questions qui suivent seront prises en considération avant de subordonner mes choix de vie aux décisions de quelqu'un d'autre :
 - Qu'est-ce que je dirais si j'étais bien?
 - Si l'on me force à obéir, quel résultat néfaste cela aura-t-il? Est-ce que j'aurai peur? Est-ce que je serai déprimé(e)? Est-ce que cela me mettra en colère, me rendra agressif(ive)? Est-il possible que, à cause de la façon dont vous me traitez, je devienne frustré(e) au point où vous envisagerez de recourir à la contrainte chimique ou à la contrainte matérielle?
- Mon comportement représente-t-il un véritable problème de santé et de sécurité ou est-il plutôt frustrant et inconfortable pour le personnel?
- Les conséquences favorables de votre traitement ont-elles plus de poids que les conséquences néfastes d'aller à l'encontre de ma volonté? Même si la réponse est affirmative, veuillez tenir compte de toutes les autres questions avant de prendre votre décision.
- Comment votre décision améliorera-t-elle la qualité de ma vie?
- Si vous m'imposez votre volonté, est-ce que je me sentirai humilié(e) et déshumanisé(e)? Sentirai-je que l'on me traite comme un enfant plutôt que comme l'adulte que je suis?

Jour de l'admission

Il se peut que votre première journée dans ce nouveau milieu soit pour vous une cause de stress. Nous vous suggérons de prendre le

temps de ranger vos effets personnels et d'aménager votre chambre à votre goût. Lorsque vous serez bien installé(e), nous vous ferons visiter l'établissement en compagnie de membres de votre famille, et vous aurez l'occasion de rencontrer les autres clients. Le déjeuner sera suivi d'une rencontre avec les responsables des différents services du Pavillon. Quelques renseignements relatifs à votre santé et bien-être immédiat seront recueillis à ce moment. Ceci nous permettra de mieux vous connaître et de vous fournir les soins dont vous avez besoin.

Soins

L'évaluation et la planification font partie d'un processus continu. Votre participation et celle de votre famille sont très importantes dans ce processus. Vous pouvez y participer de la façon suivante :

- En étant tout à fait franc lorsqu'il s'agit de nous faire connaître vos besoins quotidiens, vos goûts et dégoûts.
- En participant à la conférence d'admission, à celle qui aura lieu six semaines après votre admission et à celle qui a lieu annuellement. Nous vous aviserons de la date et de l'heure de ces rencontres. Si vous êtes dans l'impossibilité d'y assister, vos suggestions peuvent être transmises à l'infirmière en chef qui vous représentera à ces conférences.
- En participant au Conseil des résidents et des familles.
- En répondant aux sondages que nous vous sont remettrons.

Aidez-nous à faire en sorte que votre séjour parmi nous soit non seulement agréable mais qu'il réponde en tous points à vos besoins.

Conseil des résidents et des familles

Le Conseil des résidents et des familles se compose de clients, de membres de leurs familles, d'employés, d'une préposée aux activités récréatives et de la Gestionnaire des services à la

clientèle. Ensemble, ils examinent et mettent sur pied divers projets à l'intention des clients. Le groupe discute également de ce qui touche à la qualité de vie des clients.

Le Conseil se réunit à tous les deux mois. Vous et votre famille êtes encouragés à assister à ces réunions. Une préposée aux activités récréatives communiquera avec vous quelques jours avant chaque réunion pour vous en laisser savoir la date.

Articles à apporter

Nous vous encourageons à «faire comme chez vous» en apportant dans votre chambre les effets personnels qui vous tiennent à coeur. Nous vous suggérons d'apporter quelques-uns de ceux-ci à l'avance pour qu'à votre arrivée votre chambre possède déjà un caractère familial et accueillant. Vous et votre famille êtes responsables de vos effets personnels.

Nous vous suggérons de porter vos bijoux et de demander à votre famille de garder en lieu sûr vos objets de valeurs.

Voici quelques suggestions d'articles à apporter :

Literie et serviettes

Les serviettes et la literie (draps, couverture, couvre-lit) sont fournies par le service de buanderie. Si vous le préférez, vous pouvez apporter votre couvre-lit, oreiller ou tout autre article de literie. Assurez-vous toutefois que des étiquettes nominatives y sont cousues.

Vêtements

Vous et votre famille seront responsables de l'achat de tous vos vêtements. Vos vêtements doivent être clairement étiquetés afin de vous assurer qu'ils vous soient retournés sans délai après la lessive.

Nous vous suggérons d'apporter les articles suivants :

- 5 Pantalons
- 5 Chemises / chemisiers
- 2 Chandails
- 5 Camisoles (ou 5 soutien-gorge)
- 6 Sous-vêtements
- 6 Paires de bas
- 7 Pyjamas / chemises de nuit
- 2 Robes d'intérieur
- 2 Paires de chaussures
- 1 Paire de pantoufles
- 1 Paire de bottes (hiver)
- 2 Vestes (hiver et été)
- 1 Paire de gants / mitaines (hiver)
- 2 Chapeaux (hiver et été)
- 2 Ceintures ou bretelles

Si vous êtes en fauteuil roulant, il se pourrait que vous ayez besoin de vêtements adaptatifs tels que pantalons, chemises/chemisiers et pyjamas/chemises de nuit qui sont munis d'une ouverture au dos. Le port de vêtements adaptatifs favorise le confort, l'aisance et la sécurité du client et du personnel quand il est l'heure de s'habiller. L'infirmière vous en parlera en temps et lieu.

Étiquettes portant votre nom : Nos clients peuvent se procurer des étiquettes auprès de la Superviseure - Entretien ménager et Buanderie, et ce, à un coût minime. Les étiquettes appliquées au fer à repasser ont tendance à se décoller ; il est donc préférable de les coudre. Les étiquettes doivent être cousues conformément aux directives suivantes :

| <u>Article</u> | <u>Où appliquer l'étiquette</u> |
|--|---------------------------------------|
| Chemises, chemisiers, manteaux, robes, chandails, chemises de nuit, hauts de pyjamas, camisoles, jupons, blousons de survêtements, vestons | A l'intérieur/extérieur de l'encolure |

| | |
|--|---|
| Jupes, pantalons de survêtements, bas de pyjamas | A l'intérieur/extérieur, au dos |
| Caleçons longs et courts, sous-vêtements | A l'intérieur/extérieur, au dos |
| Bas | A la verticale, à l'intérieur/extérieur |
| Soutien-gorge | A l'intérieur/extérieur, au dos |

Effets personnels

Articles divers :

Rasoir électrique (Sur demande, le personnel éliminera les poils disgracieux du visage de la clientèle féminine)

Déodorant

Shampooing et revitalisant

Papiers-mouchoirs

Brosse à dents ultra-souple à large manche

Dentifrice

Brosse et peigne à cheveux

Fixatif et nettoyant pour prothèses dentaires

Ventilateur

Appareils électriques : Pour des raisons de sécurité, les petits appareils électroménagers sont interdits dans les chambres de nos clients. Vous pouvez cependant avoir un petit réfrigérateur; la famille est toutefois responsable de son nettoyage et entretien. Tout appareil électrique devra être inspecté par notre personnel de l'entretien technique à l'admission et, par la suite, dans le cadre de notre programme régulier d'entretien préventif.

Tapis : Les petits tapis sont la cause principale de chutes chez les personnes âgées. Pour des raisons de santé et de sécurité, nous ne permettons pas l'utilisation de tapis dans les chambres.

Téléviseurs : Le Pavillon met à la disposition de ses clients un téléviseur à grand écran et un magnétoscope/lecteur de VCR/DVD dans le salon des clients. Chaque chambre est munie d'une monture murale pouvant accueillir un téléviseur de 26 pouces.

La télévision par satellite (12 postes) est disponible sur demande. Si vous désirez vous abonner à ce service, veuillez en informer l'infirmière en chef. L'abonnement minimum est d'un mois. Les frais mensuels de l'abonnement seront portés à votre compte en fiducie.

Fauteuils inclinables : De nombreux clients apportent leur fauteuil préféré au Pavillon. Nous recommandons qu'il soit recouvert en vinyle ou en cuir afin d'en faciliter le nettoyage et de prévenir les infections. S'il s'agit d'un recouvrement en tissu, notre personnel en assurera l'entretien quotidien mais un nettoyage en profondeur sera cependant nécessaire à l'occasion. Pour ce faire, nous vous demandons de faire appel aux services d'un nettoyeur professionnel.

Art mural et photos : Nous sommes conscients qu'il est important pour nos clients de recréer un environnement familier par le biais d'art mural et de photos de leurs proches ou de leurs animaux de compagnie préférés. Un espace à cet effet est aménagé dans chaque chambre.

Courrier : À votre admission au Pavillon, vous devrez veiller à effectuer votre changement d'adresse. Votre nouvelle adresse sera la suivante :

(Votre nom)
Centre de santé Saint-Claude Health Centre
Case postale 400
Saint-Claude, MB R0G 1Z0

Votre courrier vous sera livré tous les jours, du lundi au vendredi. Vous pouvez faire affranchir votre courrier au bureau de l'administration où le personnel verra également à ce que votre courrier soit acheminé au bureau de poste.

Journaux : Des exemplaires gratuits du quotidien Winnipeg Free Press sont disponibles à tous les jours. Si vous préférez recevoir votre propre exemplaire, vous pouvez vous abonner en composant le 1-800-542-8900 ou en visitant leur site web au www.winnipegfreepress.com.

Téléphone : Chaque chambre au Pavillon est munie d'une prise de téléphone. Si vous désirez avoir votre propre téléphone, vous pouvez communiquer avec MTS au 204-225-5687 ou visitez leur site web au www.mts.ca. Il est à noter que le personnel ne répondra pas si votre téléphone sonne.

Services

Alimentation

Une diététiste offre des séances de consultation sur l'alimentation et la nutrition.

Vous pouvez prendre un repas ou un café en compagnie de visiteurs en tout temps. Des frais s'appliqueront cependant pour les aliments et breuvages consommés par les visiteurs. Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver une salle privée pour vous et vos invités. Les réservations doivent être effectuées auprès du personnel de la cuisine avant 10 h 30 pour le dîner et avant 15 h 30 pour le souper.

Nous préparons également des repas-thèmes pour les occasions spéciales telles que Noël, Pâques, etc.

Bénévoles

Un certain nombre de bénévoles consacrent leur temps à diverses activités tels que jouer au bingo, la décoration, les sorties et promenades, jeux, parties de cartes, artisanat, chant et lecture.

Les bénévoles viennent au Pavillon quand ils le peuvent et nous faisons appel à leurs services au besoin. Les amis ou membres de la famille d'un client qui désirent faire du bénévolat peuvent communiquer avec la Gestionnaire des services à la clientèle. Nous serions heureux de les compter parmi nous !

Buanderie

Le personnel de la buanderie lavent les vêtements cinq fois par semaine et se charge de vous retourner les vôtres. Compte tenu de la grand quantité de lessive faite à tous les jours, nous ne pouvons apporter autant de soins que vous à chacun de vos vêtements.

L'achat de nouveaux vêtements doit faire l'objet d'une attention particulière. Les quelques dollars supplémentaires que vous débourserez pour l'achat d'un vêtement de qualité s'avéreront un excellent investissement car un vêtement de qualité dure plus longtemps, même après de nombreux lavages.

Procurez-vous des vêtements qui se lavent facilement, qui sont solidement confectionnés et qui ne rétrécissent ni ne se froissent facilement. Nous vous demandons au membres de la famille d'assurer l'entretien des articles délicats lavables et des vêtements devant être nettoyés à sec.

Nous déconseillons les vêtements en laine car ceux-ci rétrécissent facilement au lavage. Afin d'éviter les vêtements perdus, assurez-vous d'étiqueter les nouveaux vêtements dès leur acquisition. Tout vêtement sans étiquette sera gardé pour une période de trois mois après quoi il sera donné aux moins fortunés. Si vous avez perdu un vêtement, veuillez en informer immédiatement le personnel infirmier ou de la buanderie.

Le personnel affecté à la buanderie peut s'occuper des vêtements qui nécessitent un léger raccommodage ; toutefois, les cas plus sérieux et les retouches relèvent de votre responsabilité. Au besoin, vous pouvez faire appel aux services d'une couturière du Pavillon, à un taux horaire préétabli.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la Superviseure – Entretien ménager et Buanderie.

Coiffure

Une coiffeuse vient au Pavillon une fois par semaine. Les frais seront portés à votre compte en fiducie.

Compagnons

Certains clients font appel aux services de compagnons avec lesquels ils peuvent faire des promenades à pied ou en voiture, des courses et des visites, jouer à des jeux, etc. Ce service s'avère particulièrement utile pour les clients qui prennent plaisir à avoir des fréquentations régulières, se sentent seuls ou ceux qui ont tout simplement besoin de compagnie de temps en temps. Les compagnons passent d'une demie à une heure par jour avec les clients, à raison de deux ou trois fois par semaine.

Pour vous prévaloir de ce service, veuillez communiquer avec la Gestionnaire des services à la clientèle. Les frais seront portés à votre compte en fiducie.

Échantillons et radiographies

Un technologue de laboratoire se rend régulièrement au Pavillon pour recueillir des échantillons de sang. Pour des radiographies ou des tests plus approfondis, les clients seront transférés au centre de santé le plus approprié. Les clients sont responsables des frais de transport.

Entretien des fauteuils roulants et des marchettes

Le Pavillon retient les services d'une compagnie spécialisée pour l'entretien préventif annuel des fauteuils roulants et des marchettes. L'entretien préventif des fauteuils roulants et des marchettes consiste à vérifier l'intégrité du rembourrage, des coussinets, des freins et autres pièces mobiles et d'effectuer les réparations ou ajustements nécessaires pour faire en sorte que

l'utilisation de cet équipement ne pose aucun danger pour l'utilisateur.

L'entretien préventif des fauteuils roulants et des marchettes n'est pas couvert par le régime d'assurance-maladie et son coût doit en être défrayé par le client.

Entretien ménager

Votre chambre ne constitue qu'une partie de votre nouveau domicile. Notre personnel voit à ce que le Pavillon soit toujours propre et à ce qu'il fasse bon y vivre. Nous vous aiderons à garder votre chambre propre et procéderons à un grand ménage une fois l'an. Nous avons besoin de votre collaboration pour prendre soin des effets personnels que vous gardez dans votre chambre. Par exemple, vous et votre famille pouvez contribuer à l'entretien et au nettoyage d'articles tels que réfrigérateurs, appareils de locomotion, fauteuils inclinables, chaises berçantes, plantes artificielles et autres meubles que vous avez apportés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Superviseure - Entretien ménager et Buanderie.

Fourgonnette communautaire

La fourgonnette communautaire de Saint-Claude et Haywood peut être réservée à l'avance pour les clients qui nécessitent un transport adapté.

- Un seul passager : 14 \$
- Deux passagers et plus : 7 \$

A ceci, il faut ajouter :

- 13 \$ pour chaque heure d'attente
- 0,55 \$ le kilomètre, aller-retour

Il n'y a aucun frais de kilométrage à l'intérieur des limites du Village de Saint-Claude

Frais de résidence

Les frais de résidence mensuels sont payables à l'avance le premier jour du mois. Des virements automatiques peuvent être effectués avec l'institution financière de votre choix.

Veillez prendre note que, lorsqu'un client est admis dans un centre de soins actifs, il doit continuer de payer les frais de résidence.

Un relevé annuel pour fins d'impôt vous sera envoyé par la poste. Si vous avez besoin d'aide concernant les services financiers, n'hésitez pas à communiquer avec l'Adjointe administrative.

Loisirs

Le programme de loisirs tient compte des besoins et des capacités de chacun de nos clients. Nous organisons des activités pour les petits et grands groupes ainsi que des activités individuelles. Un calendrier mensuel qui indique notamment les activités prévues est affiché dans chaque chambre.

Le calendrier est également affiché près du salon ; vous et votre famille pouvez vous en procurer des copies. Les familles et amis sont invités à participer à toutes les activités récréatives qui figurent au programme. La plupart des activités ont lieu dans la salle à manger.

Nos clients, leurs amis et les membres de leur famille peuvent obtenir du matériel d'activités dans l'entrepôt dans la salle à manger et l'armoire dans la salle polyvalente.

Voici les activités au programme :

Activités inter-générationnelles : Des groupes d'enfants visitent le Pavillon pour jouer à des jeux, faire du bricolage et divertir les clients. Nous accueillons notamment les groupes suivants : groupes préscolaires, classes de la maternelle et du primaire et bénévoles en herbe.

Activités spéciales : Diverses activités spéciales ont lieu au cours de l'année, notamment : journée des animaux de compagnie, journée des bébés, journée des aînés, Festival du voyageur et mini-olympiques. Consultez le calendrier pour connaître l'horaire des activités.

Anniversaires de naissance : À l'occasion de votre anniversaire de naissance, nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes spéciales.

Ateliers de bricolage : Nos clients commencent souvent leurs projets avec l'aide d'un membre du personnel, puis les terminent à leur propre rythme. La nature des projets varie selon la saison et l'occasion ; par exemple : confection et décoration de paniers pour Pâques, confection de maisons en pain d'épices, décoration de citrouilles. Nous faisons également de la peinture, des travaux sur bois et de la décoration florale.

Si un de vos amis ou membre de votre famille possède un talent particulier, nous vous invitons à nous le présenter.

Bingo : Le bingo a lieu tous les vendredis, de 14 h 30 à 15 h 30. Des bénévoles sont à la disposition des joueurs qui ont besoin d'aide ou qui ne peuvent plus participer activement au jeu.

Boulangerie et pâtisserie : Nous préparons des gâteaux (ou nous les décorons seulement), des petits pains, des biscuits, des tartes et autres gâteries !

Boutique pour dames : Des membres du personnel et des bénévoles font les ongles de nos clients. Les clientes choisissent ensuite la couleur de vernis qu'il leur plaît.

Correspondance : Des bénévoles ou des membres du personnel peuvent vous aider à écrire à un ami ou à un membre de votre famille.

Décoration : Les clients confectionnent des décorations pour différentes occasions avec l'aide de bénévoles. Les amis et

membres des familles sont invités à se joindre à cette activité. Les décorations confectionnées à la maison sont également acceptées.

Divertissement : Des spectacles sont présentés régulièrement au cours de l'année. Parmi les artistes invités nous retrouvons : Les Marie-Onettes, Double Eye, R-Music R-Way, Cécile & Albert Furet, Jake Doerksen, Tina Morgan, les Fiddling Grannies, Keith Gorie & Friends, Joyce & Friends et plusieurs autres. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Expositions : De nombreuses expositions et démonstrations sont prévues au cours de l'année : fleurs, bricolage, faune, travail sur bois, plantes artificielles, poupées, jouets, filage de la laine, tissage, courtepointe et autres. Toute personne ayant des projets susceptibles d'intéresser nos clients peut communiquer avec le service des activités récréatives pour fixer une date d'exposition ou de démonstration.

Films : On présente régulièrement des films dans le salon.

Horticulture : Les clients participent à la préparation d'un petit potager au printemps.

Je me souviens : Un petit groupe de clients se réunit au moins une fois par mois pour se remémorer le «bon vieux temps» par le biais d'un jeu ou d'une discussion libre.

Jeux : Nos clients peuvent jouer à des jeux avec des membres du personnel, des bénévoles et des membres de leur famille, notamment : Cartes, cribbage, mini-golf, jeu de galets, fléchettes, poches, Tic Tac Toe, jeux-questionnaires, Serpents et échelles, quilles, curling, fers à cheval, lancer de l'anneau, casse-tête, Jenga, Frustration et plusieurs autres.

Parties de cartes et autres jeux : Nous jouons régulièrement aux cartes et à d'autres jeux.

Petits travaux : Nos clients qui veulent meubler leur temps libre en effectuant de petits travaux peuvent mettre le couvert, plier des vêtements, peler des pommes de terre ou autres légumes, plier

des feuillets ou des lettres, balayer le plancher, etc. L'été, ils peuvent couper des haricots, écosser des pois et éplucher des épis de maïs.

Repas du mois : Une fois par mois, les clients décident du menu, préparent le repas et mangent ensemble.

Séances de conditionnement physique : Des séances de conditionnement physique ont lieu tous les jours. Tous peuvent y participer car on exécute les mouvements en position assise.

Soirée «pub» : Une fois par mois, nos clients se rencontrent pour jouer à des jeux, prendre une bière non-alcoolisée ou une boisson gazeuse et grignoter du popcorn.

Sorties : Lorsque la température le permet, les clients font toutes sortes de sorties : Ils peuvent visiter un musée, des jardins ou une ferme, aller magasiner ou à la foire, assister à une exposition, faire une promenade en voiture, se rendre au magasin à pied, etc. Toute personne qui le désire peut les accompagner.

Stimulation des sens : Une rencontre individuelle avec ceux qui ont des difficultés cognitives. C'est un moyen de stimuler les sens et de fournir une occasion de socialisation.

Massothérapie

Deux Massothérapeutes autorisées offrent leurs services au Centre de bien-être St. Claude & Haywood. Clients et familles doivent prendre rendez-vous eux-mêmes et sont responsables des coûts qui y sont associés.

Janice Richmond..... 204-723-2611
Cindy Robinson 204-479-5977

Musicothérapie

Un musicothérapeute autorisé vient au Pavillon deux fois par mois.

Le thérapeute offre les services suivants :

- Musique de divertissement destinée aux grands groupes qui favorise la participation ;
- Musique thérapeutique destinée à de petits groupes et qui met l'accent sur l'amélioration et la stimulation des aptitudes sociales, émotives, cognitives et physiques des résidents.

De plus, avec l'aide du musicothérapeute, les préposés aux activités organisent :

- Des chansons à répondre au rythme d'instruments à percussion ;
- Des séances musicales individuelles dans les chambres de nos clients ;
- Des activités de stimulation musicale intégrées spontanément à diverses activités.

Pharmacie

Les services de pharmacie sont offerts par l'entremise de la Pharmacie Notre-Dame-de-Lourdes. La pharmacienne visite régulièrement le Pavillon et peut être consultée par les clients. Les médicaments prescrits sont couverts par Pharmacare et sont payés directement par Santé Manitoba.

Programme de la pastorale

Les familles et les amis de nos clients sont invités en tout temps à participer aux activités suivantes :

Messe : La messe a généralement lieu une fois par semaine au Pavillon selon la disponibilité du prêtre assigné à la paroisse.

Communion : La communion est donnée toutes les semaines à nos clients de religion catholique par une sœur des Filles de la Croix.

Confession : Nos clients peuvent recevoir le Sacrement de la réconciliation sur demande.

Chapelet : Le chapelet est récité tous les jours au salon du Pavillon.

Sacrement des malades : Le sacrement des malades est administré annuellement à tous nos clients de religion catholique, et sur demande.

Célébration spirituelle : Des membres de la congrégation *Canadian Reformed Church of Carman* viennent au Pavillon à toutes les deux semaines pour une célébration spirituelle.

Les clients de religions autres que catholique peuvent, à leur gré, avoir recours aux services d'un guide spirituel de leur choix.

Sécurité

Exercices d'incendie : Des exercices d'incendie ont lieu régulièrement pour faire en sorte que notre personnel soit adéquatement préparé en cas d'urgence. Un plan d'évacuation et de prévention des incendies a été adopté pour assurer la sécurité de notre personnel et de nos clients. Les mesures à prendre en cas d'urgence sont affichées en français et en anglais dans toutes les chambres. Les clients sont informés de la tenue d'un exercice d'évacuation.

Système Wanderguard/Code Alert : Pour assurer la sécurité de nos clients, nous disposons d'un système qui permet la surveillance continue de nos clients qui ont tendance à s'égarer. L'émetteur doit être loué. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'infirmière en chef.

Tabagisme : Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre est un établissement sans fumée pour tous ses clients, visiteurs et

membres du personnel. Il est cependant permis de fumer à l'extérieur, derrière le garage à l'arrière du Pavillon. L'usage du tabac des clients-fumeurs sera évalué à l'admission, annuellement et au besoin s'il y a lieu. La responsabilité d'aider et/ou superviser le client-fumeur relève de la famille du client. Le Centre de santé Saint-Claude Health Centre n'est aucunement responsable de ces fonctions. Il est également possible de faire appel à un compagnon rémunéré pour aider et/ou superviser le client. Les clients qui désirent arrêter de fumer peuvent avoir accès à des moyens anti-tabagisme.

Services d'entretien technique

Nous nous appliquons à créer un milieu à la fois agréable et confortable, qui favorise le bien-être de nos clients, et voyons à assurer une permanence en ayant du personnel de garde 24 heures sur 24. Veuillez avisez l'infirmière si des réparations doivent être faites dans votre chambre.

Nous pouvons effectuer des réparations d'ordre mineur sur vos effets personnels ; toutefois, les réparations d'ordre majeur relèvent de votre responsabilité.

En cas de problème ou d'inquiétude au sujet des services d'entretien technique, adressez-vous au responsable de ce service.

Services financiers

De nombreux clients gèrent eux-mêmes leurs finances personnelles ou demandent à un membre de leur famille ou à un ami de les aider.

Comptes en fiducie : Le Pavillon dispose d'un petit système interne d'opérations bancaires à l'usage des clients.

Nous encourageons chaque client à ouvrir un compte en fiducie. Celui-ci permet au client de retirer rapidement de petites sommes d'argent et à l'Administration de payer en son nom certains services comme ceux offerts par la coiffeuse.

Nous vous recommandons de garder autour de 100 \$ dans votre compte. Un relevé de compte démontrant vos transactions financières est émis une fois par mois. Des frais initiaux de 25 \$ s'appliquent à l'ouverture de votre compte en fiducie.

Impôt sur le revenu : Vous devez remplir vous-même votre déclaration de revenus. Vous pouvez demander l'aide d'un ami, d'un membre de votre famille ou d'un comptable.

Services sociaux

L'effectif du Pavillon comprend plusieurs professionnels qualifiés pour vous aider, vous et votre famille, à vous adapter aux divers changements qui peuvent survenir dans votre vie, y compris les problèmes de santé, la perte d'un être cher et la perte d'autonomie.

L'infirmière peut vous aider à faire face aux changements, à la solitude, à la dépression, à la maladie et à la mort. Notre équipe peut également vous aider à réduire votre niveau de stress, à vous détendre et à conserver votre indépendance. Ces professionnels sont là pour vous écouter, vous fournir des conseils, sensibiliser votre famille et organiser des séances de counselling destinées à votre famille et à vous-même.

L'infirmière peut également vous fournir des renseignements importants sur votre état de santé et sur vos médicaments.

Soins des pieds

Le personnel infirmier se chargera des soins élémentaires des pieds. Un service approfondi privé est à votre disposition : soins des pieds, évaluation et référence à un spécialiste au besoin (médecin, podiatre, etc.). Les clients sont responsables des coûts associés à ce service.

Soins infirmiers

Nos clients bénéficient de soins infirmiers 24 heures sur 24 fournis par un effectif d'Infirmières autorisés, d'Infirmières auxiliaires autorisés et d'Aide aux soins infirmiers. Le personnel infirmier reçoit une formation continue dans le domaine des soins infirmiers gériatriques. Nous offrons tout un éventail de services, notamment dans les domaines suivants : préservation et promotion de la santé, prévention des maladies, réadaptation et soins à l'intention des malades en phase terminale.

Soins médicaux

Vous serez sous les soins l'un ou l'autre de nos dispensateurs de soins médicaux.

Les prestataires de soins médicaux visitent régulièrement les clients. Les membres des familles qui souhaitent les rencontrer peuvent le faire lors des rondes ou encore prendre rendez-vous avec eux à la Clinique.

Tous nos clients bénéficient de soins d'urgence grâce à la présence d'un médecin de garde et de membres du personnel infirmier 24 heures sur 24. Si vous devez être admis dans un établissement de soins actifs, vous serez transféré au centre le plus approprié à votre état.

Si vous le désirez, vous pouvez consulter des spécialistes. Veuillez informer l'infirmière en chef de vos rendez-vous médicaux et confirmer avec le spécialiste que votre dispensateur de soins médicaux au Pavillon est au courant de ses recommandations et du suivi nécessaire.

Visites

Nous encourageons fortement les visites car elles représentent une source importante d'interaction et de stimulation qui procurent beaucoup de satisfaction aux clients.

Nous demandons aux visiteurs de faire preuve de considération envers les autres clients. Les enfants sont les bienvenus mais les tout-petits doivent être surveillés en tout temps par un adulte.

Des espaces à l'extérieur sont également disponibles pour les clients et les visiteurs.

Voici quelques suggestions pour agrémenter les visites :

- Amenez des enfants en visite tout en tenant compte du niveau de tolérance du client à l'activité et au bruit
- Offrez une manucure ou une coiffure à une cliente
- Rédiger des lettres ou des cartes de souhait ensemble
- Apportez un jeu ou faites un casse-tête ensemble
- Apportez des photos d'événements importants
- Faites un appel téléphonique
- Accompagnez le client pour une promenade en fauteuil roulant ou en voiture, une visite ou pour un repas
- Partagez un repas avec le client (avisez la cuisine à l'avance de votre intention de vous joindre à lui)
- Faites un pique-nique sur le patio
- Apportez de la musique
- Parcourez les journaux ensemble et parler de l'actualité
- Accompagnez le client à ses rendez-vous à l'extérieur
- Participer aux événements spéciaux
- Faites du bénévolat

L'infirmière en chef peut limiter les heures de visite lorsqu'un client est gravement malade.

Dispositifs de contention

Le Pavillon s'efforce de créer un milieu sans contrainte et notre objectif est de minimiser l'utilisation de dispositifs de contention. Ces derniers ne doivent être utilisés qu'en cas de risque élevé de blessures. De plus, ils ne doivent être utilisés qu'après que les autres moyens de promotion de la sécurité et du confort ont été explorés, mis à l'essai et épuisés.

S'il devient nécessaire d'utiliser un dispositif de contention, nous communiquerons avec vous et les membres de votre famille pour passer en revue l'évaluation initiale et le plan de soins. Tout client auquel on impose un dispositif de contention fera l'objet d'une surveillance étroite et d'une évaluation de sa sécurité et de son confort.

Environnement sans parfum

Southern Health-Santé Sud promouvoit un environnement sain pour ses employés, médecins, bénévoles, clients et visiteurs, et ce, dans tous ses établissements.

Nous vous demandons de ne pas utiliser de produits parfumés tels que parfums, eaux de cologne, lotions après-rasage, lotions pour le corps, poudres, déodorants, produits pour les cheveux, tabac, assouplissants pour vêtements, produits de nettoyage, assainisseurs d'air et fleurs particulièrement fragrances.

Formulaires

Veillez remplir et retourner les formulaires contenus dans la trousse d'information à l'infirmière en chef. Cela nous aidera à mieux répondre à vos besoins et à vos préférences.

Mauvais traitements

Aucun mauvais traitement, qu'il soit d'ordre physique, sexuel, psychologique, émotif ou financier, ne sera toléré.

Si vous êtes victime de mauvais traitements ou si vous êtes témoin d'un comportement abusif, veuillez adopter les mesures suivantes :

1. Veillez à la sécurité de la victime en communiquant immédiatement avec l'infirmière en chef.

2. Si vous le préférez, vous pouvez soumettre un rapport à l'infirmière OU
3. Vous pouvez communiquer avec le
Bureau de protection des personnes recevant des soins
300, rue Carlton
Winnipeg, MB R3B 3M9
Appels sans frais : 1-866-440-6366
Ligne sans frais pour malentendants : 1-800-855-0511
4. Vous pouvez également communiquer avec la
Ligne d'aide pour personnes âgées
204-945-1884
1-888-896-7183

Plaintes et inquiétudes

Les plaintes ou préoccupations peuvent porter sur tout aspect des soins ou des services offerts par l'établissement à nos clients, à leurs familles, aux membres de la communauté, aux membres du personnel et autres personnes concernées.

Le traitement des plaintes sera prompt et axé sur le bien-être des clients.

- Les problèmes d'ordre mineur devraient être résolus par le personnel le plus près possible de leur source. La personne la plus apte à résoudre ce genre de problème pourrait être un employé ou un gestionnaire/superviseur.
- Les problèmes plus sérieux qui ne peuvent être résolus par un employé ou un gestionnaire/superviseur seront portés à l'attention de la Directrice des services de santé.
- Toute plainte ou question visant un mauvais traitement sera acheminée au Bureau de protection des personnes recevant des soins.

Programme de prévention des chutes

Le programme de prévention des chutes a été mis sur pied pour évaluer en avance votre risque de chutes afin que vous et votre famille puissiez prendre les mesures nécessaires pour réduire votre risque de chutes.

Malheureusement, nous ne pouvons prévenir toutes les chutes mais, avec votre collaboration, nous sommes confiants que nous pourrons vous aider à être en meilleure santé, plus autonome et en sécurité et que nous pourrons minimiser la gravité des blessures que vous pourriez subir si vous tombiez.

Nous collaborerons avec vous pour assurer votre sécurité et votre bien-être. Nous vous encouragerons à contribuer le plus possible aux soins qui vous seront prodigués et aux activités qui vous seront proposées. Nous avons pour but de maintenir non seulement le tonus de vos muscles mais votre autonomie et votre bien-être en général ce qui, en soi, aide à prévenir les chutes.

Un membre de notre personnel infirmier évaluera votre risque de chutes puis entamera une discussion avec vous sur les mesures à prendre pour réduire le risque de chutes et minimiser la gravité des blessures que vous pourriez subir si vous tombiez.

Si votre risque de chutes est élevé, un logo comportant une étoile filante sera utilisé pour rappeler au personnel que des précautions sont nécessaires.

Programme de prévention des infections

Le Centre de santé Saint-Claude dispose d'un programme dynamique de lutte contre les infections axé sur la prévention.

Immunisation

Le vaccin anti-pneumococcique vous est offert lors de l'admission pourvu que vous ne l'ayez pas reçu dans les cinq années précédentes.

Le vaccin contre la grippe est offert et administré annuellement. Nous encourageons nos clients et membres du personnel à recevoir ce vaccin.

Lavage des mains

Le lavage des mains est la meilleure façon de prévenir la transmission des bactéries et la propagation des infections.

Se laver les mains avec de l'eau et du savon :

- Lorsque nos mains on l'air sales
- Après avoir été aux toilettes

Se laver les mains avec un nettoyant à base d'alcool :

- Avant et après les repas
- Avant et après les activités en groupe

Trousse de soins des ongles

Santé Manitoba exige que chaque client possède sa propre trousse de soins des ongles (deux coupe-ongles – un grand et un petit). Les Pavillon peut vous fournir une trousse à prix modique ou un membre de votre famille peut se charger de vous en acheter une.

Quitter une chambre de façon permanente

Une fois qu'un client quitte sa chambre de façon permanente, l'établissement s'attend à ce que tous les vêtements et effets personnels du client en soient retirés un jour ouvrable suivant le départ.

Respect au travail

Southern Health-Santé Sud s'engage à créer et maintenir un lieu de travail vivant, sain, sécuritaire et bienveillant pour son personnel et ses bénévoles. Pour ce faire, tous les membres du personnel et les bénévoles seront traités avec respect, honnêteté et dignité.

Un lieu de travail où règne le respect favorise le bien-être physique, psychologique et social de tous les membres du personnel et des bénévoles. C'est-à-dire que :

- Les employés sont valorisés ;
- La politesse et la courtoisie sont présentes dans toutes formes de communication ;
- Les gens sont traités de la façon dont ils le veulent ;
- Les conflits sont abordés de façon positive et respectueuse ; et
- Les comportements irrespectueux, le harcèlement et la violence ne sont pas tolérés.

Safe Client Handling & Injury Prevention Program (SCHIPP)

Ce programme a pour but d'assurer la sécurité des clients et du personnel lorsqu'un client a besoin d'être replacé dans son lit, a besoin d'aide pour marcher ou s'asseoir dans son fauteuil roulant. Notre personnel et/ou l'ergothérapeute déterminera le genre d'aide dont un client a besoin selon ce que le client est en mesure de faire lui-même. Notre personnel est tenu de se conformer aux lignes directrices du programme.

Dispositifs mécaniques de levage : Selon la politique provinciale en matière de soins prolongés

- Le client doit faire l'achat de deux (2) toiles.

- Le nom du client ainsi que la date de réception doivent être affixés sur chaque toile.
- Si une toile démontre des signes d'usure, est effilochée ou déchirée, il est interdit de s'en servir.
- Les toiles ne seront pas renforcées ou réparées.
- Le personnel de la buanderie effectue et documente une inspection mensuelle de toutes les toiles.

Glissières : Les glissières sont utilisées pour aider nos clients qui ont de la difficulté à se déplacer dans leur lit. Notre personnel infirmier sera en mesure de déterminer si vous en avez besoin d'une. Dans sa directive en matière de responsabilité quant au paiement des produits et services fournis aux clients en foyer de soins personnels, Santé Manitoba considère qu'une glissière est réservée à l'usage exclusif du client et que, par conséquent, le client est responsable d'en défrayer le coût.

Ergothérapie : L'ergothérapeute vient au Pavillon à toutes les deux semaines et conçoit des programmes de locomotion et d'exercices qui sont appliqués tout au long de la semaine par le personnel infirmier et les préposés aux activités récréatives.

Pour vous aider à conserver votre indépendance le plus longtemps possible, nous vous suggérerons de faire l'acquisition d'aides ambulateurs, d'aides fonctionnelles et de vêtements adaptés à vos besoins personnels.

Appareils de locomotion : De plus en plus de clients utilisent un fauteuil motorisé ou un triporteur électrique, de préférence aux traditionnels appareils manuels. La direction du Pavillon autorise l'utilisation d'appareils de locomotion à condition qu'elle soit recommandée par un ergothérapeute. Si vous souhaitez obtenir un appareil de ce genre, veuillez nous en informer. Veuillez prendre note qu'il vous incombe d'assurer l'entretien du recouvrement et des pièces électriques et mécaniques de l'appareil.

Accessoires de locomotion : Plusieurs de nos clients utilisent des fauteuils roulants, des marchettes, des cannes et autres de façon à

garder le plus d'indépendance possible. Nous vous recommandons d'étiqueter tous vos accessoires.

Certains clients optent d'essayer certains de ces accessoires avant d'en faire l'achat. Le Pavillon est en mesure de vous en prêter bon nombre pour une courte période de temps ; par exemple : un mois.

Les clients sont responsables de l'achat ou de la location des accessoires de locomotion.